## Zones Agricoles

Zone agricole

Aa Zone où les constructions et installations agricoles sont autorisées

Ae Zone correspondant aux activités artisanales isolées à Tessens et aux Plantés

Zone correspondant aux garages isolés de Molliet et Champ de la Tuerne

Zone où peuvent être réalisés des parkings et des voies de circulation

[Aj] Zone ayant vocation à accueillir des jardins individuels et leurs constructions afférentes

Am Zone correspondant au hameau de Montgilbert

[Ap] Zone correspondant au hameau de Plangerlan

Zone correspondant aux restaurants d'altitude

Zone correspondant au restaurant d'altitude de Prajourdan

Zone correspondant au domaine skiable où sont autorisés tous les travaux relatifs aux remontées mécaniques et aux pistes

## Zones Naturelles et forestières

Zone naturelle à protéger

Zone de mise en valeur des richesses du sol et sous-sol, par l'exploitation des matériaux de carrière

Zone correspondant aux abords de la basilique Saint Martin et de la chapelle Sainte Eustache, à préserver

Zone accueillant des activités sportives et de loisirs